

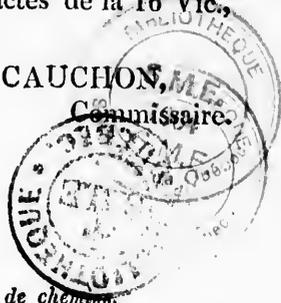
Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

ETAT

Des sommes dépensées à même l'octroi de £30,000 voté dans le but d'aider à l'établissement des terres vacantes de la Couronne dans le Bas-Canada, en vertu des actes de la 16 Vic., chap. 155 et 156.

JOS. CAUCHON, M. E.
Commissaire.

Département des terres de la Couronne,
Québec, 14 mars, 1855.



Instructions générales pour les explorateurs de chemins.

En explorant et marquant sur le terrain les lignes de chemins qu'il faudra tracer pour l'ouverture des terres à coloniser, vous suivrez les instructions suivantes, à moins que vous n'en receviez d'autres spéciales pour quelque chemin particulier.

1.—Si vous n'avez pas déjà une connaissance personnelle de l'existence et de la situation d'une étendue suffisante de bonnes terres sur ou immédiatement au-delà du chemin projeté, auxquelles ce chemin conduirait, pour justifier les dépenses du chemin, vous constaterez par une exploration personnelle si cette étendue suffisante de bonnes terres existe.

2.—Pour cette objet vous observerez particulièrement qu'il est non seulement nécessaire de constater si le sol est bon, mais aussi s'il serait cultivable sans dépenses extraordinaires pour enlever les roches, et la quantité devrait être assez grande pour rapporter, si elle était vendue au prix établi des terres du gouvernement, une somme de moitié plus forte au moins que celle qu'on se propose de dépenser sur le chemin.

3.—Si vous constatez qu'il n'y a pas une quantité suffisante de bonnes terres, vous en ferez rapport à l'honorable commissaire des terres de la couronne, et vous arrêterez vos opérations jusqu'à ce que vous receviez des ordres subséquents.

4.—Dans tous les cas d'exploration, vous ferez de suite rapport au commissaire des terres de la couronne de la quantité de bonnes terres cultivables que vous aurez vue, selon que vous pourrez en juger, mentionnant, s'il est possible, les lots et rangs qui ont été arpentés, et s'ils n'ont pas été arpentés, le nombre de lots propres à être établis que vous croirez exister, ou l'étendue en milles—mentionnant ainsi si la terre est rocheuse et escarpée de manière à être difficile à labourer, ou généralement unie; et si les savannes ou marécages ont un bon fonds, et s'ils ne sont pas trop profonds pour être asséchés et cultivés, faisant une estimation brute de la quantité qu'il pourrait y avoir de chaque espèce de terrain. Vous indiquerez aussi les places et sites où vous verrez ou saurez qu'il existe, sur ou près des terrains, des pouvoirs d'eau sur lesquels on pourrait construire des moulins. Vous mentionnez aussi quelles sont les espèces de bois de service les plus communes, surtout celles propres à faire du bois carré ou des billots, disant si elles sont abondantes ou non.